

Table des matières

[1. Description détaillée de l’opération 2](#_Toc61949227)

[1.1. Mission d’accompagnement et d’animation 2](#_Toc61949228)

[1.2. Actions de communication, de formation, acquisition de petits matériels 2](#_Toc61949229)

[1.3. Appui technique de l’ADEME 3](#_Toc61949230)

[2. Suivi et planning du projet 3](#_Toc61949231)

[2.1. Programme prévisionnel 3](#_Toc61949232)

[2.2. Comité de suivi du projet 3](#_Toc61949233)

[3. Rapports à destination de l’ADEME 4](#_Toc61949234)

Volet technique

Conseil en Energie Partagé (CEP)

# Description détaillée de l’opération

L’opération consiste à soutenir financièrement, pendant 3 ans, la création d’un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) sur la période du XXX au XXX.

Le programme porte sur une activité non économique de sensibilisation, d’information, d’animation, de montage d’opérations collectives, de conseil de premier niveau vis-à-vis de petites collectivités.

## Mission d’accompagnement et d’animation

Afin d’apporter une réponse adaptée à chaque commune, le conseiller réalise un bilan énergétique global du patrimoine (visite de bâtiments, analyse des factures sur plusieurs années…). Cet état des lieux permet :

* De fournir aux élus un bilan de la situation initiale : niveau de consommations d’énergies mais aussi d’eau, répartition par poste et par type d’énergie, établissement de ratios et comparaison avec des collectivités ou équipements semblables…,
* D’identifier les principaux enjeux énergétiques,
* De proposer des préconisations hiérarchisées pour réduire les consommations et agir contre la hausse des prix des énergies.

Le conseiller assure également un suivi personnalisé pour chaque commune adhérente au service :

* Suivi des consommations et pérennisation des économies,
* Focus sur un ou plusieurs éléments de patrimoine : pré-diagnostics de bâtiment, faisabilité d’utiliser des énergies renouvelables, analyse et aide à l’interprétation d’audit énergétique ou d’étude, mise en œuvre d’actions sur l’éclairage public ou sur le parc de véhicules …,
* Accompagnement de projets : aide à la rédaction de cahiers des charges, à l’analyse des offres, ingénierie financière, visite ponctuelle de chantiers, …

Enfin, le conseiller assure une animation territoriale qui se traduit par de la sensibilisation et formation des élus, des techniciens ou autres acteurs locaux, la mise en place d’actions collectives à l’échelle du territoire (valorisation des CEE, défi écoles à énergie positive, commandes groupées…).

Le CEP est un service de long terme. Son efficacité passe par un partenariat actif entre les acteurs du territoire et le conseiller qui doit devenir leur interlocuteur privilégié pour toute question relative à la gestion de l’énergie.

## Actions de communication, de formation, acquisition de petits matériels

Des actions de communication sont envisagées dans le cadre de cette mission ; elles pourront porter sur :

* De la communication évènementielle (visite de sites, organisation de conférences,…)
* D’autres initiatives non liés à un évènement (page internet, diffusion de documents…),

Des actions de sensibilisation - formation à l’attention des élus ou des agents techniques peuvent être réalisées, nécessitant notamment la constitution d’une base documentaire solide (achats de documents ou abonnements).

De plus, pour assurer sa mission d’animation, le conseiller peut être amené à suivre lui-même des formations et qualifications (habilitation électrique, …), participer à des colloques ou des réunions techniques, et acquérir du petit équipement (bureautique, matériels de mesures…).

Toutes ces actions nécessitent des dépenses externes : location de salle ou de matériels, frais de déplacement (hors de son territoire) pour participer aux réunions de réseaux CEP nationales et régionales notamment, achat de petit matériel de bureau, multimédia ou de mesure (enregistreurs, logiciels, …), abonnements à des revues techniques, achat d’ouvrages, frais d’impression de documents ….

## Appui technique de l’ADEME

L’ADEME a mis en place un accompagnement de la mission CEP :

A sa prise de poste, le CEP recevra ainsi un mél d’information précisant le détail opérationnel de l’accompagnement mis en place par l’ADEME comprenant

* La mise à disposition gratuite d’un ensemble d’outils
* Un plan de formation comprenant un parcours METIER et des modules de PERFECTIONNEMENT ; sur la plateforme Optiformation, le CEP pourra prendre connaissance de l’offre proposée (contenus sous forme de e-learning, MOOC ou présentiels selon les cas…) et s’inscrire
* Un espace collaboratif
* Des lieux d’échange : des rencontres nationales (1 fois par an), des réunions régionalisées

Le CEP devra s’investir dans le travail collaboratif conduit au plan régional. Il est aussi attendu de lui des remontées d’opérations exemplaires en vue de les capitaliser/valoriser.

# Suivi et planning du projet

## Programme prévisionnel

Les différents objectifs du programme sont ……

Ceux-ci se traduisent dans le programme prévisionnel suivant, lequel est susceptible d’évolution suite à l’avancement des actions et aux recommandations du comité de pilotage.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Année 1** | **Année 2** | **Année 3** |
| Bilan énergétique du patrimoine communal et formulation de préconisations |  |  |  |
| Suivi énergétique communal |  |  |  |
| Accompagnement de la commune sur des projets |  |  |  |
| Création de fiches techniques, information et sensibilisation des élus, des équipes techniques et des habitants |  |  |  |
| Mise en réseau des communes et opérations collectives |  |  |  |
| Pérennisation du service au terme de 3 ans de fonctionnement |  |  |  |
| Participation aux comités de pilotage, rapports d’avancement |  |  |  |
| Participation aux réunions de réseau, formations, … |  |  |  |
| **TOTAL** | **200 jours** | **200 jours** | **200 jours** |

## Comité de suivi du projet

Un comité de suivi sera chargé d’assurer le suivi et l’évaluation des activités du CEP, et, le cas échéant, de réorienter ses objectifs et ses engagements de résultats. Ce comité de suivi sera composé de l’ensemble des partenaires du dispositif.

Le comité de suivi a pour missions :

* D’assurer le bon déroulement des actions engagées
* De procéder à l’évaluation annuelle des actions et de décider du contenu pour la période suivante.

Il se réunira autant que de besoin et en fonction de l’avancement de l’action, et au moins une fois par an à une date à choisir d’un commun accord entre les signataires. A chaque réunion, le conseiller sera invité à présenter notamment :

* Les actions réalisées depuis la précédente réunion
* Les actions envisagées au cours de la période suivante
* Les difficultés rencontrées, les solutions proposées

1. Rapports à destination de l’ADEME

Le conseiller est tenu de fournir à l’ADEME :

* Un rapport d’avancement de l’opération à la fin de l’année 1 et de l’année 2
* Un rapport final d’activité à l’issue des 3 années, ainsi que 2 ou 3 fiches de retours d’expérience illustrant des opérations réalisées par des collectivités grâce à son action

**Rapports intermédiaires**

Le rapport d’avancement fait état des actions réalisées et engagées, présente les résultats provisoires de ces différentes actions, les difficultés rencontrées….

Il devra comporter une synthèse du programme annuel et donner les orientations pour le programme d’actions de l’année suivante.

Il listera les communes suivies (et leur typologie : patrimoine, nombre d’habitants), le type d’accompagnement pour l’année en vigueur (analyse de patrimoine, suivi personnalisé, implication dans une action collective…).

Il sera accompagné (annexes) des rapports écrits remis à chaque commune et regroupement de communes ayant bénéficié de l’opération jusque-là (à fournir sur CD ou clé USB uniquement).

Il comportera un certain nombre d’indicateurs définis par le Comité de suivi de la mission.

A minima, les indicateurs suivants devront y figurer :

* Traduisant la mission CEP

|  |  |
| --- | --- |
| Nbre de communes du territoire | Liste avec code INSEE , et nombre d’habitants |
| Nbre de communes adhérentes | Identification dans la liste précédente |
| Par commune adhérente | Nbre de bâtiments dont les consommations sont suivies  Et surface correspondante en m² (préciser si shon, SU…) |
| Nbre de bâtiments ayant fait l’objet d’un audit ou avis dans l’année  Et surface correspondante en m² (préciser si shon, SU…) |
| Nbre de bâtiments ayant fait l’objet de travaux dans l’année  Et surface correspondante en m² (préciser si shon, SU…) |
| Eclairage public suivi (oui/non), et puissance correspondante |
| Parc de véhicules suivi (oui/non) |
| Rapport d’état des lieux finalisé (oui/non) |
| Bilan présenté en Conseil Municipal (oui/non) |

* Traduisant la situation territoriale

|  |  |
| --- | --- |
| Par commune | Budget de fonctionnement  Facture énergétique (€ et kWh/an.habitant) pour les bâtiments  Facture énergétique (€ et kWh/an.habitant) pour l’éclairage public  Facture énergétique (€ et kWh/an.habitant) pour les véhicules  Facture d’eau (€ et €/an.habitant) |

Ces indicateurs pourront utilement être complétés d’une visualisation graphique et /ou cartographique.

Le rapport d’avancement présentera également

* La liste des équipements acquis
* La liste des actions de communication et/ou formation-sensibilisation réalisées, et des éléments permettant de visualiser la forme de ces actions de communication (photo de stand, exemplaire papier ou informatique de brochure, lien vers page internet, …)
* L’état récapitulatif des dépenses pour les dépenses externes (cf annexe financière) et les justificatifs correspondants

**Rapport final**

Le rapport final contiendra le rapport d’avancement de la 3ème année (mêmes attendus que précédemment listés), ainsi qu’une synthèse de l’ensemble du programme sur les 3 années écoulées, traduisant notamment :

* La mobilisation des collectivités : la stratégie choisie, les facteurs de réussites et les difficultés rencontrées, un bilan des actions de sensibilisation et d’animation,
* Les acteurs impliqués dans cette démarche pour y contribuer (partenaires publics mais aussi privés),
* Un bilan global des consommations du patrimoine des communes suivies dans le cadre du dispositif : tableau de bord reprenant les indicateurs ci-dessus,
* La mise en avant d’actions phares, d’opérations exemplaires à mutualiser au sein du réseau des CEP, à travers 2 ou 3 fiches de retour d‘expérience valorisant l’action du CEP,
* Le plan de financement définitif.